

FICHE D'IDENTITE

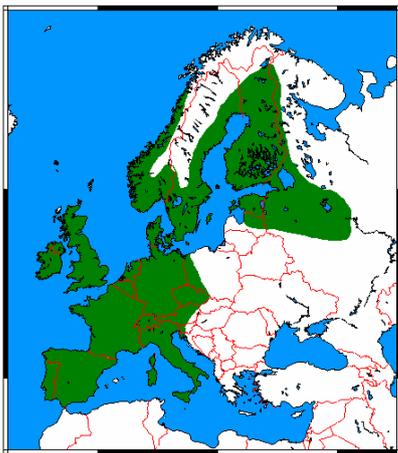
Mammifère singulier, cet **omnivore** se caractérise par sa morphologie particulière : mesurant entre 15 et 30 cm, il est caractérisé par ses piquants au nombre supérieurs à 5 000 à l'âge adulte.

Ses mues ne sont pas saisonnières : les « poils » tombent et se renouvellent au fur et à mesure lui permettant d'avoir toujours des piquants. Pesant généralement entre 400 à 1200 g, les mâles sont généralement plus lourds que les femelles (*ils peuvent*

atteindre jusqu'à 2 kg), mais leurs poids varient énormément au cours de la saison. Ce hérisson fait partie de la famille des **érinacéidés**.

Cette famille de **mammifères insectivores** regroupe plusieurs espèces de hérissons à travers le monde. Ils présentent tous des piquants sauf les gymnures aussi appelés les hérissons d'Asie. Le hérisson commun vit 3 ans en moyenne (7 à 10 ans au maximum).

L'aire de répartition du hérisson commun s'étend sur la **quasi-totalité de l'Europe** sauf sur l'extrême Nord. Il est également présent en **Nouvelle Zélande**, où il a été introduit et où il est considéré comme espèce invasive ; tout le contraire de l'Europe où il a le statut d'espèce protégée.



Aire de répartition du Hérisson



Photo : Wikipedia

! Proche Région Centre, sur la commune de Boulancourt (77), des traces de l'existence du hérisson ont été retrouvées datant de l'âge du Bronze (environ – 2000 ans avant J-C)

Source INPN.

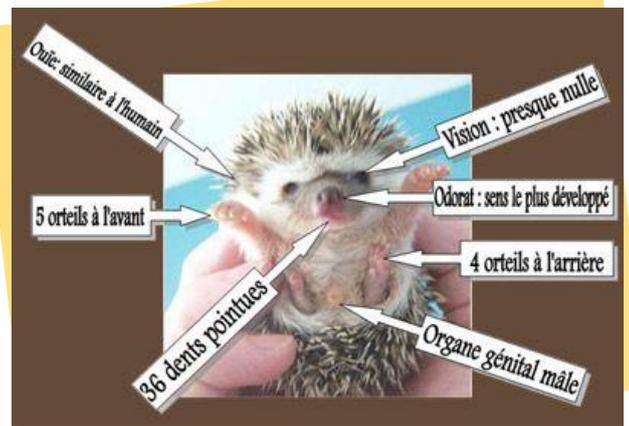
FONCTION : AUXILIAIRE DE CULTURE

HABITAT

Le hérisson se déplace dans tous types de milieux. Historiquement inféodé aux milieux ruraux, il a su s'adapter à l'expansion des zones urbaines et il n'est pas rare de pouvoir l'observer au milieu des villes. Animal plutôt **nocturne**, il cherche des refuges pour la journée tels les haies, les bois de feuillus, les broussailles, les jardins, les tas de feuilles ou des galeries... Il est rare de le trouver au milieu d'un champs mais il peut utiliser ces espaces la nuit pour se nourrir. Dans la nature, le hérisson est la plupart du temps solitaire. Son domaine vital est variable selon la saison et l'habitat : **généralement une zone de 15 à 40 ha**. La densité des populations est également variable : de **1 pour 0,5 ha à 1 pour 3 ha**. Les domaines de différents individus peuvent se chevaucher mais les risques de rencontre sont limités car les hérissons s'évitent.

REGIME ALIMENTAIRE

Classé comme **mammifère insectivore**, le hérisson, doté de 36 dents, est pourtant un parfait omnivore. **Gros amateurs d'insectes, vers, limaces ou escargots, araignées... il consomme également des baies, des œufs voire des cadavres ou batraciens.** Les plus courageux s'attaqueraient même à certains rongeurs ou à des serpents. Ne disposant pas d'une bonne vue, il utilise son odorat et son ouïe très développés pour chasser.



CYCLE BIOLOGIQUE



Pour survivre à l'absence de nourritures en hiver, les hérissons entrent en **hibernation** dans un nid protecteur d'herbes et de feuilles. Leur température baisse et ils entrent en hypothermie. Cette technique nécessite cependant qu'ils se réveillent chaque semaine afin d'éliminer l'acidose (pH du sang devient inférieur à la normale). Lors de ces réveils, la température du corps remonte mais ils pompent alors davantage dans ses réserves. Ceci les oblige à avoir des réserves suffisantes avant l'hiver sous peine d'avoir besoin de chercher de la nourriture à une période où elle se fait rare.

Dès l'âge de de 1 an, les hérissons sont matures sexuellement. La période de reproduction a lieu surtout au printemps après l'hibernation (les mâles sont féconds d'avril à août).

Les femelles peuvent avoir jusqu'à **2 portées par an**. La durée de gestation est d'environ 31 à 35 j et la femelle met 4 à 6 petits par portée. Le sevrage des jeunes est relativement rapide (4 à 6 semaines) : à partir de ce moment ils deviennent indépendants et se dispersent. Une grosse mortalité est observée la première année du fait de la prédation, de la voirie et de la mortalité hivernale.

QUAND ET COMMENT LES OBSERVER

Il est possible d'installer des abris pour les favoriser. Une simple planche le long d'un mur ou 4 parpaings disposés à plat avec une entrée et une planche au-dessus, le tout garni de feuilles mortes pourront faire l'affaire. Il est possible également de laisser des espaces sous vos tas de bois pour les laisser s'installer.

Et si un individu s'installe, **n'hésitez pas à lui fournir des croquettes** afin qu'il fasse suffisamment de réserve avant l'hiver (proscrire le pain et le lait qui leur procure des diarrhées).

Il sera alors plus facile de l'observer à la tombée de la nuit mais gares à ne pas le mettre en boule en s'approchant.

La vitesse moyenne de déplacement est **d'environ 3 m/minute**. Il peut produire parfois des accélérations sur **30 à 40 m**. L'allure générale est hésitante : il s'arrête souvent pour humer l'air. Il est bruyant la nuit quand il se déplace dans la végétation (feuilles sèches, branchages...).



Ce qu'ils affectionnent

Les **paysages variés** (avec un minimum d'espaces sauvages) **et structurés** par des haies, des boisements, des buissons, des hautes herbes....

Les forêts de feuillus (plutôt que ceux de résineux)

Les sols peu travaillés favorisant la présence des lombrics

La présence d'abris naturels (tas de bois, terriers abandonnés...), ou la pose d'abris artificiels



Ce qu'ils n'aiment pas du tout

Les insecticides et mollucides éliminent leurs ressources alimentaires (notamment anti-limaces), et peuvent affecter leur immunité.

Les modifications et l'appauvrissement du milieu

La diminution des linéaires de haies et des bois/bosquets, le cloisonnement strict des jardins

Le **trafic routier** responsable de mortalité importante.

Les hivers rigoureux, la faim et le dérangement pendant la période d'hibernation



Photo : Google image



Rédacteur : groupe PRDA Biodiversité
(conseillers biodiversité des Chambres d'Agriculture de la
Région Centre Val de Loire)
Mise en page : CA45



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE
ET DE LA PÊCHE

Avec la contribution financière
du chapitre d'allocations spéciales
« Développement agricole et rural »

